



DÉLIBÉRATION N° 85/2022/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 A 09h00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA SUBVENTION DU BUDGET DE L'OTCL DE L'EXERCICE 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 30
Nombre de Procuration : 7
Date de convocation : 20 avril 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37
Vote : 37
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Serge FELIX (Visio)– Nestor GOVINDIN (Visio)– Sandrine JACQUES (Visio) – Elaine JEAN – Farah KHAN GRISET (Visio) – Chester LEONCE (Visio) – Roland LOE-MIE – Phong LY (Visio) – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD (Visio) – Anne Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Kenny CHEN-TUNG → **Procuration** à Magali ROBO CASSILDE – Thierry ELIBOX → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Gilles ADELSON – MILZINK-CINCINAT Yolande → **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Sandra TROCHIMARA → **Procuration** à Serge SMOCK – Corinne SIGER → **Procuration** à Monique AZER – Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU – Julner BELIZAIRE - Jean-Victor CASTOR – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Exposé des motifs

Le Budget Principal 2022 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M14 et celui-ci s'élève à **193 041 510,27 €** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues voté le 23 mars 2022, comprend le chapitre des autres charges de gestion courante (**chapitre 65**).

Dans ce chapitre il est prévu d'attribuer les subventions pour nos budgets annexes **article 65738** :

La subvention versée aux autres organismes publics d'un montant total de 1 862 000,00 € est ainsi reparti :

- l'office de tourisme **841 000 €**.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 01/2022/CACL du 28 janvier 2022 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2022, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Vu la Délibération N° 28/2022/CACL du 23 mars 2022 approuvant le compte de gestion du budget principal M14 de l'exercice 2019 ;

Vu la Délibération N° 33/2022/CACL du 23 mars 2022 portant vote du compte administratif Principal M14 de l'exercice 2019 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du lundi 28 avril 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 27 avril 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 85/2022/CACL** relatif à l'approbation de la subvention du budget de L'OTCL de l'exercice 2022 du budget principal M14 de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président dans son **Rapport N° 85/2022/CACL** relatif à l'approbation de la subvention du budget de L'OTCL de l'exercice 2022 du budget principal M14 de la CACL,

APPROUVE La subvention versée au budget de L'OTCL d'un montant total de de **841 000 € (huit cent quarante et un mille euros)**.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Unique Principal (M14) de la CACL - Exercice 2022.

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 29 avril 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK